



COMMUNIQUÉ

Paris, le 19 décembre 2018

L'UNSA Retraités réunie en congrès les 18 et 19 décembre 2018 réaffirme que la revalorisation des pensions de retraites doit être calculée en fonction de l'évolution du salaire des actifs et en aucun cas être inférieure à l'évolution du coût de la vie.

Les délégués, venus de tous les départements et régions de France (métropole et Outre-mer), ont pris acte des annonces du Président de la République concernant la CSG. Toutefois l'UNSA Retraités considère que ces annonces ne répondent pas à ses revendications. L'UNSA Retraités poursuivra son action pour que cette majoration de la CSG, injuste et discriminatoire, soit totalement compensée.

L'UNSA Retraités demande une vaste réforme fiscale nationale, incluant un volet de lutte contre la fraude fiscale et une harmonisation de la fiscalité à l'échelle européenne, pour une société juste et équitable.

Les délégués réaffirment leur attachement au système de protection sociale français reposant sur la solidarité entre tous les citoyens. L'UNSA Retraités se prononce pour la création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie et pour la création d'un cinquième risque de protection sociale.

L'UNSA Retraités considère que le dialogue, avec les organisations syndicales, et d'autres corps intermédiaires, est indispensable pour permettre un fonctionnement satisfaisant de la démocratie sociale dans une société respectueuse de l'environnement, et éviter la montée des inégalités, sources de violences. Dans cette perspective, l'UNSA Retraités revendique la mise en place d'une instance nationale de concertation entre les organisations syndicales qui représentent les retraités et les pouvoirs publics.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité